

NATIVERT

1/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	NATIVERT
Code du produit	85849449
AMM	2170978

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Insecticide Produit phytopharmaceutique, REACH PC27
--------------------	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)

Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison	01 45 42 59 59
--------------------------------------	----------------

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

NATIVERT

2/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange non soumis à étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Aucun

Pictogrammes de danger : Aucun

Mentions d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence :

- | | |
|------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P103 | Lire l'étiquette avant utilisation. |
| P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé. |

Mentions supplémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

NATIVERT

3/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Etiquetage supplémentaire :

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau (puits, bassin, mare, rivière, ruisseau, fossé...).

2.3 Autres dangers

En cas de déversement, le produit peut rendre les sols glissants.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature Chimique

Concentré émulsionnable (EC)

Composants dangereux

Pas de substances concernées au titre du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Huile de colza	8002-13-9 232-299-0	/	/	/	50,0 <= x < 100,0

NATIVERT

4/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur, faire respirer l'air frais, garder la personne au calme dans une position confortable pour respirer. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Enlever tout vêtement souillé. Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas de données disponibles.
------------------	-----------------------------

NATIVERT

5/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Pas de données disponibles.

Traitement Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés

- Mousse résistant à l'alcool
- Eau pulvérisée
- Poudre chimique (poudre sèche)
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens inappropriés - Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. La décomposition thermique du mélange peut produire de l'acroléine.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

Appareil respiratoire autonome isolant.

NATIVERT

6/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Informations supplémentaires

Rester en amont des flammes.

Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Le produit déversé peut rendre la zone glissante.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

NATIVERT

7/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Méthodes de nettoyage	Utiliser un matériau absorbant non combustible (sable, diatomite, terre, vermiculite...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau additionnée de détergent, puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.
Autres conseils	Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.
---------------------------------------	---

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Se laver les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas de recommandations particulières.
Mesures d'hygiène	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail et être nettoyés complètement avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
---	---

NATIVERT

8/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Stocker dans un endroit tempéré ($5^{\circ}\text{C} < T^{\circ} < 40^{\circ}\text{C}$), sec et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Matériaux appropriés

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

Matériau approprié : identique à celui de l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide à diluer.

Ne pas appliquer en présence d'insectes pollinisateurs et/ou auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles...).

Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Les composants cités en section 3 n'ont pas de valeurs limites d'exposition professionnelle françaises ou harmonisées.

Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

NATIVERT

9/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Pas de protection respiratoire recommandée si les conditions de manipulation recommandées sont respectées.
Protection des mains	<p>Eviter le contact avec les mains.</p> <p>En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, il est recommandé de porter des gants imperméables et résistants conformes à la norme NF EN 374.</p> <p>Caoutchouc butyle, épaisseur du gant 0,7 mm</p> <p>Chloroprène, épaisseur du gant 0,5 mm</p> <p>PVC, épaisseur du gant 0,7 mm</p> <p>Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.</p> <p>Se laver soigneusement les mains après manipulation.</p>
Protection des yeux	<p>Eviter le contact avec les yeux.</p> <p>En cas de manipulation de grandes quantités, porter des lunettes à protection intégrale conformes à la norme NF EN166.</p>
Protection de la peau et du corps	<p>Eviter le contact avec la peau.</p> <p>Porter des vêtements de travail appropriés.</p> <p>En cas de contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être soigneusement lavées.</p>
Protections thermiques	Non concerné

NATIVERT

10/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.
--	--

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide huileux
Couleur	Jaune clair
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	6 (10 g/l à 20°C)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	> 110°C
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide/gaz)	Non applicable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité de vapeur	Non disponible

NATIVERT

11/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Densité relative	0,922
Solubilité dans l'eau	Insoluble (s'émulsionne)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	300°C
Température de décomposition	> 350°C (décomposition thermique)
Viscosité dynamique	60 mPa.s à 20°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Le mélange n'est pas classé comme tel.

9.2 Autres informations

Autres informations	Pas d'autres données disponibles.
----------------------------	-----------------------------------

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité	Stable dans les conditions recommandées d'utilisation.
-------------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Le mélange est stable dans des conditions recommandées d'utilisation et de stockage.
---------------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune à notre connaissance.
---	------------------------------

NATIVERT

12/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucune à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 oral rat > 5 000 mg/kg (calcul)

Toxicité aiguë par inhalation Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 dermale rat > 5 000 mg/kg (calcul)

Irritation / corrosion cutanée Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

NATIVERT

13/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Sensibilisation respiratoire

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Les tests sur animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

NATIVERT

14/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Informations supplémentaires

Pas d'autres données disponibles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	CE50 > 100 mg/l (composition du mélange)
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les plantes aquatiques	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les abeilles	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	S'élimine bien par biodégradation.
Koc	Pas d'informations disponibles.

NATIVERT

15/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pas de bioaccumulation attendue (log Pow \leq 4)

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT, ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Eviter les écoulements dans l'environnement.
Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence dans un collecteur ou par une entreprise agréée.

Emballages contaminés Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

NATIVERT

16/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Réemploi de l'emballage interdit.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange n'est pas classé au titre du transport.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

IATA

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies

NATIVERT

17/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport

14.4 Groupe d'emballage /

14.5 Danger pour /
l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE

Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non concerné

Conformité aux annexes REACH

Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

NATIVERT

18/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Dispositions particulières :

Non concerné

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CEx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration

NATIVERT

19/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
ETA	Estimation de Toxicité Aiguë
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

NATIVERT

20/20

Date de création : 23/07/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Méthodes utilisées :

La classification du mélange Nativert concentré a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 2 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.